

# #heidimakesadifference

## Directives du concours

### POUR PARTICIPER AU CONCOURS, VOUS DEVEZ:

1. Soyez fan de notre page Facebook (facebook.com/prolicht) et / ou Instagram (instagram.com/prolicht.at)
2. Publier publiquement sur Facebook ou Instagram une photo du sac Heidi avec le hashtag #heidimakesadifference
3. La meilleure photo gagne!

### QUE POUVEZ-VOUS GAGNER?

Il y a un voyage de 3 jours au siège de PROLICHT au milieu des Alpes tyroliennes pour 2 personnes. Inclus dans le prix sont le voyage, l'hébergement, les repas, les conseils du siège social et beaucoup d'action en direct PROLICHT (selon la saison dans laquelle le voyage a lieu - la date exacte du voyage sera choisie en concertation avec le gagnant. et Mars 2019 appelé.

### QUI PEUT PARTICIPER?

Toutes les personnes de plus de 18 ans peuvent participer. Les employés de PROLICHT sont exclus de ce concours.

### QUAND COMMENCE ET QUAND LA COMPETITION SE TERMINE-T-ELLE??

La compétition commence le dimanche 18.03.2018 et se termine le vendredi 31.08.2018 à 23.00 (CET). Le gagnant sera averti par message personnel. Le gagnant aura alors 7 jours pour nous contacter et accepter le prix. Si aucune rétroaction n'est reçue dans ces 7 jours, un autre gagnant sera déterminé. L'annonce du nom complet du gagnant, de son adresse et de son numéro de téléphone est obligatoire (les données à l'exception du nom ne seront pas publiées). Les données ne sont pas stockées par PROLICHT, utilisées uniquement pour l'organisation de voyages et à aucune autre fin.

### QUI EST L'ORGANISATEUR?

L'organisateur de cette compétition est PROLICHT GmbH, Gewerbepark 9, 6091 Götzens, Autriche.

### PROTECTION DES DONNÉES ET DROIT D'INFORMATION

La compétition se déroule exclusivement sur Facebook et Instagram. Ces plateformes stockent des activités utilisateur sur lesquelles PROLICHT n'a aucune influence. PROLICHT ne collecte aucune autre donnée, sauf si nécessaire pour le voyage ou le remboursement du prix.

### NOTES

Tous les participants à la tombola s'engagent à ne pas afficher, partager ou distribuer de quelque manière que ce soit tout contenu illégal lié à la tombola.

Les participants qui publient leurs propres photos ou contenus en lien avec la tombola, conviennent qu'ils se conforment aux directives de publication de Facebook et peuvent être publiés à nouveau par PROLICHT.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, modifier ou annuler le tirage au sort si le besoin n'est pas couvert.

Le tirage au sort n'est pas affilié à Facebook ou Instagram et n'est en aucun cas parrainé, parrainé ou organisé par eux.

En affichant le hashtag #heidimakesadifference, les participants acceptent ces termes et conditions.

Le processus légal est exclu. Aucun transfert d'argent possible.